



# Rapport annuel 2011

## **Résumé**

Le rapport annuel détaillé est disponible sur le site de la CPAT:  
[www.cpat.ch](http://www.cpat.ch), rubrique «Downloads»

# L'essentiel en bref

La situation financière de la CPAT est solide et stable en cette année de cinquantenaire. Cette bonne situation résulte, d'une part, des placements de la caisse, dont les résultats restent supérieurs à la moyenne de ceux d'autres institutions de prévoyance, et, d'autre part, du résultat une nouvelle fois excellent dans le domaine du risque pour les assurés actifs. La rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs s'est montée à 2 %. Les capitaux de prévoyance ont donc crû en termes réels, étant donné le taux d'inflation qui s'est monté à 0,5 % en 2011. La croissance continue de la CPAT au cours des dernières années témoigne de son attrait.

- Depuis cinq ans maintenant, la CPAT informe par un bref rapport des points essentiels de ses comptes annuels. Nous publions de surcroît chaque trimestre les chiffres-clés sur notre site Internet. Par cette information régulière, nous entendons renforcer encore le dialogue avec nos assurés et assurées.
- La présentation des frais administratifs est l'une des composantes de la transparence dans la prévoyance professionnelle. Il a été démontré, dans le cadre d'un projet de recherche de la Confédération, que les frais des caisses d'associations telles que la CPAT tendent à être inférieurs à ceux d'autres fondations collectives. Compte tenu de la structure de la caisse, qui compte de nombreuses petites entreprises affiliées, les frais administratifs de la CPAT, qui se montent à 223 francs par assuré, sont modestes. En moyenne, les frais admi-

nistratifs des fondations collectives dépassent 300 francs.

- Les assurés de la CPAT sont en bonne santé. Ils sont moins malades et vivent plus longtemps que la moyenne de la population suisse. Il en découle un résultat extrêmement positif pour la comptabilité du risque pour les cas de décès et d'invalidité, ce qui a permis plusieurs diminutions des primes de risque ces dernières années. Alors que ses primes de risque sont faibles, la CPAT assure de très bonnes prestations en cas d'invalidité ou de décès. En ce qui concerne les prestations de vieillesse par contre, la CPAT enregistre chaque année des surcoûts dus aux rentes (passage à la retraite, longue vie). Pour diminuer ce transfert des actifs au profit des rentiers, un nouvel abaissement du taux de conversion devra être envisagé. La page 8 fournit plus d'informations sur ce sujet.
- Placée sous le double signe des incertitudes planant sur l'Union européenne (endettement de la Grèce et d'autres Etats membres) et de la plongée des Bourses, l'année 2011 aura été une nouvelle année difficile pour les investisseurs. Le rendement des obligations est resté positif en raison de nouveaux reculs des taux d'intérêt. Seuls les résultats dégagés par les investissements dans l'immobilier suisse leur ont été supérieurs. Le niveau extrêmement bas des taux obligataires laisse présager une diminution des rendements en conséquence à l'avenir.

- En suivant une stratégie d'investissements plutôt prudente, la CPAT a dégagé un rendement de 1,2 % en 2011. Ce rendement n'a pas été entièrement suffisant pour rémunérer les engagements de prévoyance. Fin 2011, le degré de couverture avait faiblement diminué, passant de 104,8 % à 104,1 %. Par rapport à d'autres institutions de prévoyance, la CPAT peut ainsi se targuer de présenter un bon résultat. Les caisses dont le portefeuille d'actions est plus important par rapport à leur fortune ont en majorité dû présenter des rendements négatifs en 2011. Des études effectuées par l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) et

par des banques montrent des performances moyennes comprises entre -0,6 % et +0,2 % pour l'exercice 2011.

- En investissant dans des titres, les gestionnaires de fortune reçoivent souvent des rétrocessions (également appelées provisions cachées ou kick back). Or, selon un récent arrêt du Tribunal fédéral, ces remboursements appartiennent au mandant. Depuis des années, la CPAT exige systématiquement que de tels montants lui soient restitués et demande à tous les gestionnaires de sa fortune des déclarations écrites sur ce point.

## Chiffres-clés

	2011	2010	2009
Somme du bilan (en millions de CHF)	1 850	1 765	1 624
Performance de la fortune totale	1,2 %	5,0 %	11,6 %
Degré de couverture	104,1 %	104,8 %	103,0 %
Rémunération des avoirs de prévoyance	2 %	2 %	2 %
Entreprises affiliées	1 907	1 873	1 848
Assurés actifs	11 624	11 333	10 944
Bénéficiaires de rente	1 645	1 522	1 405
Frais administratifs par assuré (CHF)	223	241	243

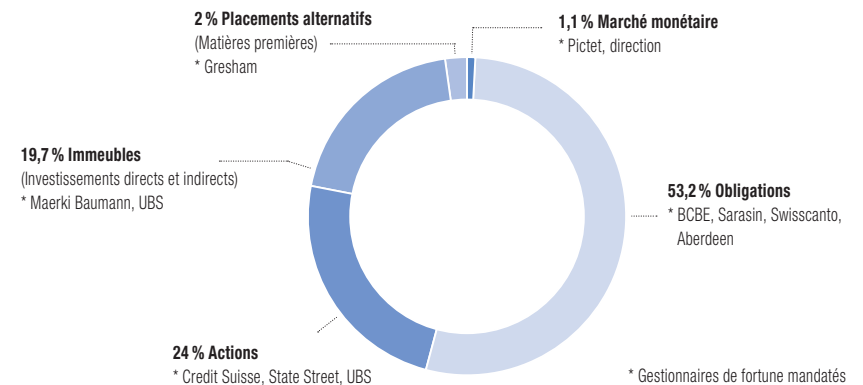
# Bilan

Actif	31.12.2011 (en CHF)	31.12.2010 (en CHF)
Liquidités	21 014 127	51 763 716
Créances	11 744 918	10 285 222
Obligations	973 793 579	874 503 066
Actions et autres titres similaires	479 286 624	469 371 734
Immeubles	364 586 769	359 372 671
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 850 426 017</b>	<b>1 765 296 409</b>

Passif	31.12.2011 (en CHF)	31.12.2010 (en CHF)
Prestations de libre passage	29 276 992	28 143 115
Autres engagements	957 365	448 808
Régularisation du passif	477 100	709 000
Réserves de contribution des employeurs	30 975 689	28 961 384
Capital de prévoyance des assurés actifs	1 235 679 563	1 206 330 760
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	479 911 824	403 267 281
Réserves techniques	2 196 831	19 171 711
Réserve de fluctuation de valeurs	70 885 653	78 199 350
Capital de fondation	65 000	65 000
<b>Total du passif</b>	<b>1 850 426 017</b>	<b>1 765 296 409</b>

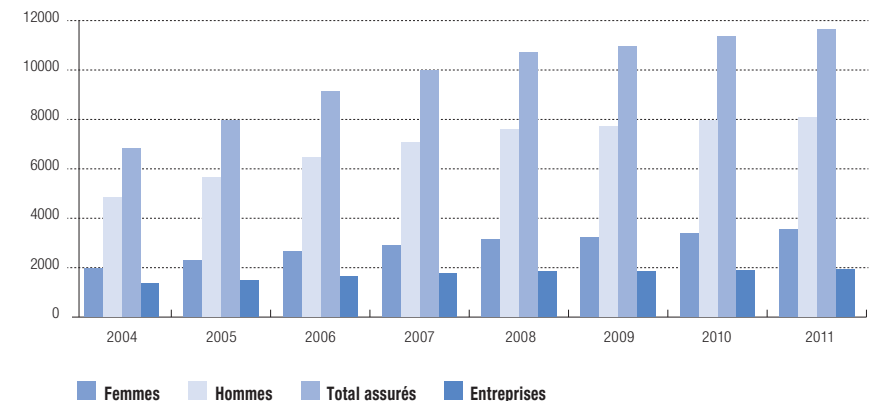
La somme du bilan de la CPAT a une nouvelle fois fortement progressé durant l'exercice 2011. La raison principale en sont les quelque 60 millions de francs d'entrées nettes de fonds sous forme de cotisations et de versements. Cette évolution positive est l'un des effets du ratio très important des capitaux des assurés actifs dans les capitaux de prévoyance. La structure actuarielle de la CPAT est saine.

## Répartition de la fortune par catégories de placement



Les frais de gestion de fortune se montent au total à 0,22 % (exercice précédent: 0,20 %). En 2011, le Total Expense Ratio (TER) des placements collectifs aux frais transparents a été déterminé pour la première fois. Le TER est un ratio utilisé internationalement qui indique la totalité des frais annuels qu'implique un placement dans un fonds d'investissement. Compte tenu de ces frais de fonds, les frais de gestion de fortune effectifs équivalent à 0,25 % de la fortune moyenne de 1807 millions de francs. Pour les titres, les frais se montent à 0,22 % (exercice précédent: 0,17 % hors TER); pour les immeubles, ils sont de 0,44 % (exercice précédent: 0,39 %).

## Assurés actifs et entreprises affiliées

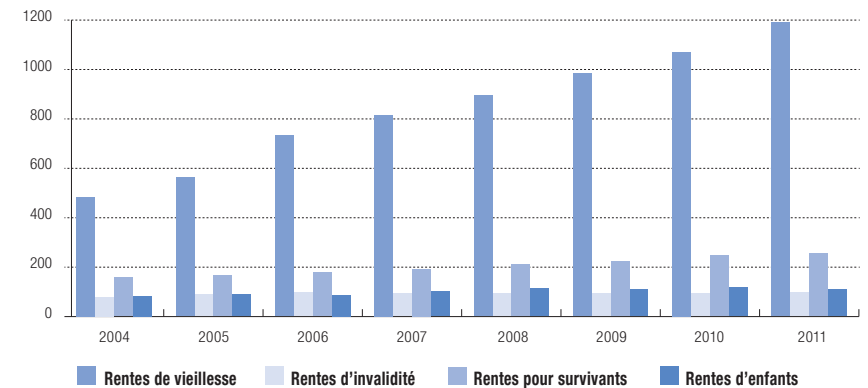


En 2011, la progression des assurés actifs s'est poursuivie. A la fin de l'exercice, la CPAT compte 11 624 assurés actifs (3549 femmes et 8075 hommes), qui sont assurés dans le cadre de 1907 entreprises et à titre individuel pour 487 d'entre eux.

# Compte d'exploitation

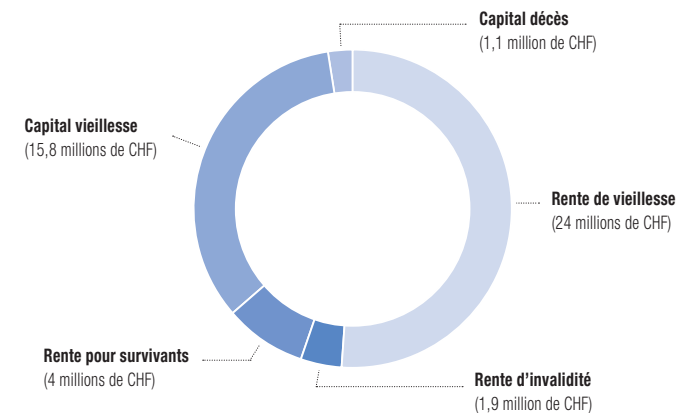
	2011 (en CHF)	2010 (en CHF)
Cotisations et apports	135 993 360	137 801 365
Prestations d'entrée	76 546 587	80 401 393
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>212 539 947</b>	<b>218 202 758</b>
Prestations réglementaires	-47 740 057	-40 130 207
Subsides du Fonds de garantie LPP	-870 061	-881 111
Utilisation des réserves de contribution des employeurs	-6 922 653	-6 015 452
Prestations de sortie	-97 289 452	-88 681 180
<b>Dépenses prestations/versements anticipés</b>	<b>-152 822 223</b>	<b>-135 707 950</b>
<b>Constitution capital de prévoyance</b>	<b>-91 032 771</b>	<b>-123 551 533</b>
<b>Charges d'assurance (contributions au Fonds de garantie LPP)</b>	<b>-514 854</b>	<b>-586 956</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-31 829 900</b>	<b>-41 643 681</b>
Rendement des titres	36 005 697	31 576 989
Pertes réalisées sur le cours des titres	-14 426 792	-14 235 498
Bénéfices réalisés sur le cours des titres	13 656 347	57 721 489
Réajustement titres	-17 501 989	-4 332 059
Rendement immobilier	10 972 666	8 311 511
Gestion de la fortune	-3 988 575	-3 369 154
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>	<b>24 717 354</b>	<b>75 673 278</b>
<b>Autres frais et autres revenus</b>	<b>3 732</b>	<b>128 461</b>
Contribution aux frais administratifs	3 472 960	3 309 901
Administration assurés	-2 965 132	-3 096 213
Frais de marketing et de publicité	-712 710	-636 168
<b>Frais administratifs</b>	<b>-204 882</b>	<b>-422 480</b>
<b>Excédent des produits</b>	<b>-7 313 696</b>	<b>33 735 578</b>

## Nombre de bénéficiaires de prestations



Au cours de l'exercice, le nombre de rentes de vieillesse et de rentes de survivants s'est une nouvelle fois accru plus fortement que celui des assurés actifs. On continue de relever la stabilité du nombre de rentes d'invalidité. Le rapport entre le nombre des assurés actifs et celui des bénéficiaires de rentes, de 7:1, est avantageux; toutefois, en raison de l'évolution démographique, il continuera de changer au fil de l'augmentation du nombre de rentiers.

## Prestations réglementaires



Les prestations de prévoyance se sont accrues en 2011, passant de 39,1 à 46,8 millions de francs. Cette augmentation résulte, pour 3,6 millions de francs, d'une augmentation des prestations versées sous forme de rentes et, pour 4,1 millions de francs, d'une augmentation des prestations versées sous forme de capital.

# Vers un avenir serein

## Comptabilité risque de la CPAT à la fin de 2011

Outre la révision, dont la fonction première consiste dans la vérification des comptes annuels, l'expert en prévoyance professionnelle a pour mission une tâche qui lui incombe de par la loi: chaque année, il réalise une expertise actuarielle détaillée de la CPAT. Cette expertise permet de constater si la fortune de la caisse est suffisante pour remplir les engagements réglementaires de celle-ci; de plus, elle renseigne sur les sources de pertes ou de gains du point de vue actuariel. Elle constitue donc pour le Conseil de fondation une base importante sur laquelle fonder les prestations et cotisations réglementaires de la caisse.

La comptabilité risque de la CPAT est très positive depuis des années en ce qui concerne les assurés actifs. En 2011, en lieu et place des 55 cas d'invalidité ou de décès prévus par les tables actuarielles en vigueur, seuls 22 cas sont survenus à la CPAT. De ce fait, il a été possible de couvrir intégralement les prestations nouvellement dues au moyen des primes de risque payées – pourtant en baisse – ces dernières années. De plus, la CPAT s'est réassurée pour couvrir les gros risques individuels, peu nombreux, qui entraîneraient le versement de prestations très élevées en cas d'invalidité ou de décès. Il en va autrement en ce qui concerne les bénéficiaires de rentes de vieillesse. Les statistiques montrent depuis longtemps une augmentation continue de l'espérance de vie, et les derniers chiffres confirment cette tendance. La CPAT constitue des réserves annuelles dans cette optique. Or, les bénéficiaires de rentes de vieillesse de la CPAT

vivent encore plus longtemps que selon les bases prévisionnelles dont disposent les caisses. Chaque année, la CPAT doit donc alimenter plus encore les réserves constituées dans ce but.

Fin 2011, le degré de couverture de la CPAT est de 104,1 %. La caisse dispose ainsi d'une réserve de 71 millions de francs pour absorber les futures fluctuations des investissements de la fortune. Le montant visé pour ces réserves de fluctuations est de 230 millions de francs. En disposant d'un degré de couverture supérieur à 100 %, la CPAT dispose de la sécurité lui permettant de remplir ses engagements. Pour assurer la stabilité du degré de couverture, la CPAT a besoin d'un rendement minimal de 2,2 % sur ses investissements en 2012. Ce rendement visé est relativement bas, car la CPAT compte un nombre beaucoup plus important d'assurés actifs que d'assurés rentiers. La part des capitaux des assurés actifs est de 72 %.

Le rapport entre le nombre des assurés actifs et celui des assurés rentiers joue aujourd'hui un rôle important pour une caisse de pension, car le taux applicable à la rémunération des capitaux des assurés actifs, de 1,5 %, est inférieur à celui servi aux capitaux des rentiers et rentières. A la CPAT, le taux utilisé pour rémunérer les capitaux destinés à verser les rentes (ou taux d'intérêt technique) se monte à 3 %. A terme toutefois, il faut viser l'harmonisation du niveau des intérêts crédités aux assurés actifs d'une part et aux rentiers et rentières d'autre part. Cette évolution est également importante au vu de l'évolution démographique, qui entraînera une augmentation du

nombre de bénéficiaires de rentes au cours des prochaines années, d'où des difficultés croissantes à financer le passage des assurés du statut d'actif à celui de bénéficiaire de rente. La CPAT ressent elle aussi cette évolution; ainsi, le taux des capitaux de prévoyance des rentiers et rentières est en augmentation constante par rapport à celui des capitaux des assurés actifs: il est passé de 21 % à 28 % au cours des cinq dernières années, et la tendance n'est pas près de s'inverser. Or, depuis un certain temps, les taux d'intérêt servis sur les obligations sont rivés à un niveau très bas, ce qui ne permet guère de tabler sur une augmentation des rendements dégagés par les investissements. La CPAT sera donc dans l'obligation de rouvrir le débat sur les prestations promises pour la retraite et sur la hauteur du taux de conversion.

## L'avenir de la prévoyance professionnelle est riche de défis à relever

Marquées par deux crises boursières, les dix dernières années n'auront pas offert aux institutions de prévoyance des conditions évidentes pour dégager les rendements nécessaires. De nombreuses caisses se sont trouvées dans l'obligation d'abaisser leur degré de couverture et de prendre des mesures d'assainissement. Par sa stratégie de placement plutôt conservatrice, la CPAT a jusqu'à aujourd'hui bien maîtrisé cette période difficile. L'allongement de l'espérance de vie est un autre défi, qui demande que les prestations de vieillesse soient versées toujours plus longtemps pour une même période de cotisation. En 2010, le peuple suisse a refusé nettement en votation une adaptation du taux minimal de conversion pour la partie obligatoire de la prévoyance.

La prévoyance professionnelle fait face à des problématiques économiques, démographiques, financières et sociales. Fin 2011, le Conseil fédéral a lancé une vaste consultation en présentant un rapport consacré au futur de la prévoyance professionnelle, qui présente une foule de propositions de changements. Ce rapport est disponible sur le site de l'Office fédéral des assurances sociales ([www.bsv.admin.ch/aktuell](http://www.bsv.admin.ch/aktuell)). Le Conseil de fondation de la CPAT débattira de ce sujet et la caisse envisagera d'introduire des changements.

Au cours des dernières années, un nombre croissant de modifications législatives ont été apportées dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Les plus récentes concernent la réforme structurelle et comprennent des mesures visant à faciliter la participation au marché du travail des employés et employées âgés, à renforcer les dispositions relatives à la gestion et à la transparence (intégrité et loyauté) et à restructurer la surveillance. En 2011, le Conseil fédéral a édicté des dispositions d'exécution dans ce sens. Pour la CPAT, la loyauté et l'intégrité des responsables sont des impératifs absolus. Pour prévenir les abus, la CPAT a adopté des règles claires de répartition des tâches et elle procède à des contrôles réguliers. La CPAT a d'ores et déjà mis en œuvre les nouvelles prescriptions du Conseil fédéral.

# Organes

état au 31.12.2011

## Conseil de fondation



**Peter Bucher**, ingénieur civil dipl. EPF M.E. SIA USIC  
ewp bucherdillier AG, Lucerne  
Représentant des employeurs SIA  
Président du Conseil de fondation



**Hans Abicht**, ing. dipl. HES SIA  
Hans Abicht AG, Zoug  
Représentant des employeurs SIA  
Membre du Comité de gestion des immeubles



**Daniel Rüschi**, économiste d'entreprise HWW HES  
Secrétariat général de la SIA, Zurich  
Représentant des employés SIA  
Membre du Comité de papiers-valeurs



**Andreas Steinegger**, lic. oec. publ./aménagement EPF EPG  
Jauslin + Stebler Ingenieure AG, Muttenz  
Représentant des employés SIA  
Membre du Comité d'assurance et de stratégie



**Daniel Baldenweg**, ing. dipl. HES/Reg. A/SIA  
dsp Ingenieure & Planer AG, Greifensee  
Représentant des employeurs UTS  
Membre du Comité de papiers-valeurs



**Hansjörg Spörri**, ing. dipl. ETS UTS  
Papierfabrik Netstal AG, Netstal  
Représentant des employeurs UTS  
Président du Comité de papiers-valeurs



**Franz Mathis**, ing. dipl. ETS UTS  
Cormondrèche  
Représentant des employés UTS  
Membre du Comité de papiers-valeurs



**Urs Wili**, ing. él. dipl. EPF  
Furrer+Frey AG, Berne  
Représentant des employés UTS  
Membre du Comité d'assurance et de stratégie



**Yvonne Hausammann**, architecte dipl. EPF SIA FAS  
Hausammann Architekten AG, Berne  
Représentante des employeurs FAS  
Membre du Comité de gestion des immeubles



**Stefan Kuriger**, architecte dipl. HES  
Rolf Mühlethaler Architekt, Berne  
Représentant des employés FAS  
Membre du Comité de gestion des immeubles



**Jürg Winkelmann**, architecte dipl. EPF FSAI SIA  
Winkelmann Architekten AG, Morat  
Représentant des employés FSAI  
Président du Comité de gestion des immeubles



**Georges Wagner**, architecte ETS  
Schmid Partner AG, Schaffhouse  
Représentant des employés FSAI  
Membre du Comité de gestion des immeubles



**Joseph von Aarburg**, ingénieur civil EPF dipl.  
BG Ingénieurs Conseils SA, Berne/Lausanne  
Représentant des employeurs USIC  
Président du Comité d'assurance et de stratégie



**Marlene Locher-Brander**, secrétaire de direction  
Bänziger Partner AG, Buchs SG  
Représentante des employés USIC  
Membre du Comité d'assurance et de stratégie

## Direction

Organe de direction ATAG Organisations Economiques SA, Berne

Daniel Dürr	Directeur de la CPAT
Beat Christen	Directeur adjoint de la CPAT
Andreas Burren	Chef des finances et de la comptabilité
Rita Manaa	Cheffe de l'administration
Beat Beyeler	Chef de la prise en charge des clients

## Actuaire-conseil en prévoyance professionnelle

Patrick Spuhler Swisscanto prévoyance SA, Bâle

## Réviseur en chef

André Egli Balmer-Etienne AG, Lucerne

## Expert en placement

D' Hansruedi Scherer PPCmetrics SA, Zurich

## Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, Ostermundigen



cpat

Caisse de Prévoyance  
des Associations Techniques  
SIA UTS FAS FSAI USIC

Case postale 1023  
3000 Berne 14  
T 031 380 79 60  
F 031 380 79 43  
info@cpat.ch  
www.cpat.ch